

INDEX D'EGALITE PROFESSIONNELLE

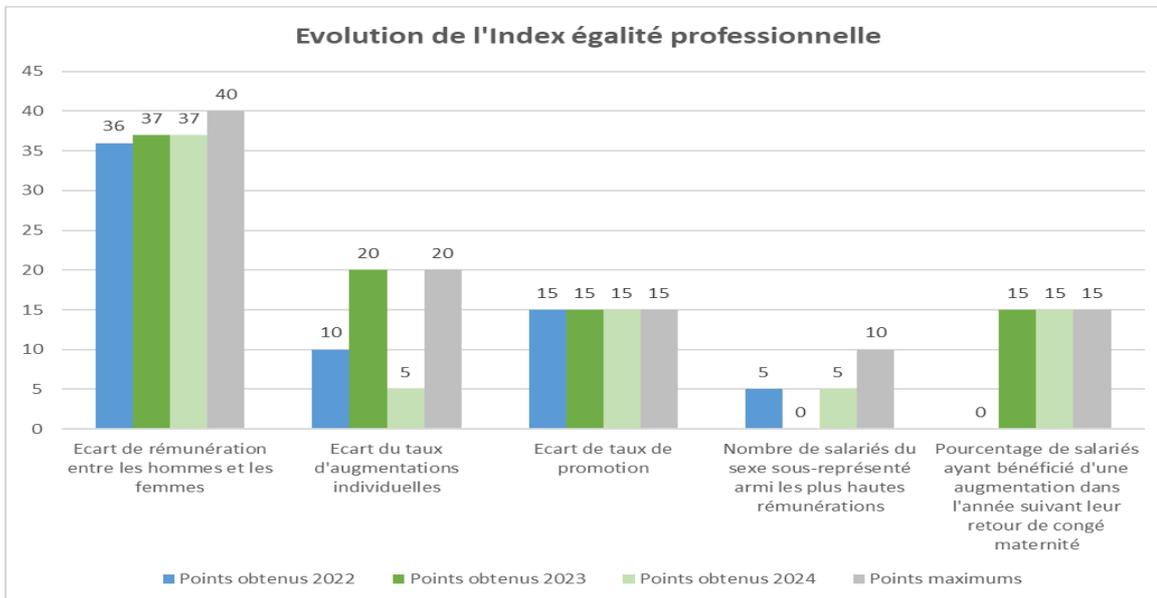
L'Index de l'égalité professionnelle a été conçu pour faire progresser au sein des entreprises l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Il permet aux entreprises de mesurer, en toute transparence, les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en évidence leurs points de progression. Lorsque des disparités salariales sont constatées, des mesures de correction doivent être prises.

Notre index égalité professionnelle pour l'année 2024

Nous nous donnons un objectif de progression pour l'année 2025 de :

Note 2022 : 78 points	Note 2024 : 77 points
Note 2023 : 87 points	Objectif : 85 points

Nos objectifs de progression :



En 2025, nous nous engageons aussi à :

Nous inscrire dans les actions du SYNTEC et d'une Association (à définir) pour promouvoir la mixité dans le domaine de l'ingénierie

Négocier avec nos partenaires sociaux pour construire ensemble un plan d'action pluriannuel à la hauteur de nos ambitions

Nos mesures de corrections :

- Continuer à garantir l'égalité de rémunération à l'embauche, quel que soit le sexe
- Contrôler la répartition des enveloppes salariales d'augmentations pour nous assurer que les femmes et les hommes en bénéficient dans les mêmes conditions
- Nous fixer des objectifs de progression afin d'augmenter la proportion de femmes promues Continuer à faire connaître à tous les collaborateurs les postes à pourvoir dans l'entreprise, par le biais de notre application de cooptation
- Inciter les femmes dans l'entreprise à dépasser leur autocensure et à postuler. Préparer le mouvement avec des programmes de formation adaptés Garantir le rattrapage salarial au retour de congé maternité
- Nous fixer des objectifs de mixité au sein des directions